



Construisons un nouveau syndicalisme !

L'actualité de la CFE-CGC

Réuni le 12 juin, le comité confédéral a été informé des discussions exploratoires engagées avec l'UNSA.

Gérard Labrune a présenté la méthode de travail sur laquelle la CFE-CGC et l'UNSA s'étaient mises d'accord pour poursuivre dans la voie d'un rapprochement.

À l'issue d'un vote positif à 80 %, le Comité confédéral a donné mandat à l'équipe conduite par Gérard Labrune pour poursuivre les discussions avec l'UNSA.

À suivre...

Deuxième semestre 2008 :

- *Études juridiques sur les conséquences possibles du rapprochement en prenant en compte la promulgation de la loi sur la modernisation sociale ;*
- *Juillet : mise en place des groupes de travail composés de représentants des fédérations, des unions territoriales, de l'exécutif confédéral, du comité de pilotage et des salariés experts ;*
- *Septembre/octobre : réunions des six groupes de travail et séminaires du comité directeur élargi aux membres des groupes les 25 septembre, 23 et 24 octobre ;*
- *Décembre : présentation et examen des résultats des différents groupes de travail lors d'un comité confédéral.*



La CFE-CGC a pris sa part loyalement aux discussions sur la réforme de la représentativité syndicale, désireuse de créer les conditions qui auraient mené à une vraie démocratie sociale de progrès.

La position commune sur laquelle se sont retrouvés le gouvernement, le MEDEF, la CGT et la CFDT porte en germe la glaciation du paysage syndical et ne crée pas les conditions qui élargiraient l'assise des organisations représentatives de salariés. Que voit-on se profiler ? Au niveau interprofessionnel, deux grandes confédérations, la CGT et la CFDT, qui négocieraient au nom de tous les salariés. Au niveau du terrain, l'encouragement à une prolifération de petits syndicats d'entreprises sans vrais moyens et sans relais au niveau des branches ou de l'interprofessionnel. En un mot, une entreprise de déconstruction : rétrécissement par le haut, émiettement par le bas.

La CFE-CGC ne peut se résoudre à cette perspective, à ce choix forcé entre l'opposition systématique et la réforme de connivence qui ne contribuera pas à faire remonter le trop faible taux de syndicalisation. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de discuter avec d'autres organisations syndicales pour proposer une nouvelle offre syndicale et construire une organisation réformatrice assez puissante pour peser dans les négociations que certains voudraient monopoliser afin de geler leurs « parts de marché ».

Nous partageons avec l'UNSA les mêmes valeurs démocratiques et républicaines : justice, progrès social, laïcité, lutte contre toutes formes d'exclusion, liberté de parole et d'action vis-à-vis des partis politiques et des directions d'entreprises. Nous sommes aussi complémentaires : forte implantation de la CFE-CGC dans les grandes entreprises privées ; forte implantation de l'UNSA dans le secteur public.

Nous avons rendu compte des premiers contacts exploratoires à notre comité confédéral qui nous a donné mandat pour poursuivre les discussions. Le processus s'engage dans la lucidité quant aux difficultés que nous pourrions rencontrer mais que nous nous emploierons à surmonter avec une imagination et une détermination à la hauteur de l'ambition qui nous anime : continuer de faire vivre le syndicalisme de réforme et offrir à l'encadrement et à tous les salariés une vraie perspective pour la défense de leurs intérêts.

Nous le ferons dans la transparence en vous informant des avancées et en associant vos représentants au niveau des fédérations et des unions territoriales. Nous sommes habités par la volonté de construire. Nous avons la conviction qu'un élan et un rassemblement des forces syndicales réformatrices autour de nos deux organisations peut à terme transformer le paysage syndical français et l'ensemble de nos relations sociales afin de défendre au mieux les intérêts de chaque salarié.

Bernard Van CRAEYNEST



Rapprochement



Gérard Labrune,
secrétaire général

En quoi consiste le projet de rapprochement entre la CFE-CGC et l'UNSA ?

Gérard Labrune : **Notre ambition est d'incarner un syndicalisme fort et responsable**, capable d'anticiper et gérer les changements. Il ne s'agit pas de fusionner mais de créer une nouvelle organisation indépendante : une alternative à la CGT et à la CFDT ; une alternative à l'opposition de principe et

à la réforme de connivence. Plutôt que le non systématique ou le oui politiquement correct, nous proposons soit d'initier les réformes, soit de répondre « pourquoi pas ? » si patronat ou gouvernement nous invitent à discuter leurs propositions. Cette nouvelle organisation gardera une expression spécifique de l'encadrement, tout en étant ouverte à l'ensemble des salariés du privé comme du public... et, bien sûr, aux autres organisations.

À qui s'adresse-t-il ?

G.L. : **À toutes celles et ceux qui souhaitent construire cette nouvelle et grande organisation** résolument réformiste qui conjugue négociation et revendication pour faire évoluer harmonieusement notre modèle social. Nous voulons une organisation interprofessionnelle ouverte aux débats, où militeront côte à côte aussi bien les salariés du secteur privé que du secteur public, les retraités, les précaires et les demandeurs d'emploi.

Quelle sera cette nouvelle offre syndicale ?

G.L. : **Nous sommes convaincus que l'avenir et la représentativité se situent dans un syndicalisme d'adhésion.**

Ce sont les salariés qui, en adhérant, doivent s'approprier l'action syndicale. Aussi notre organisation reposera-t-elle sur un double principe : d'une part, un syndicalisme construit par ses adhérents, conjuguant la liberté individuelle et la démarche collective, où les structures auront une autonomie de décisions et d'interventions dans leurs champs respectifs de compétence (entreprise ou administration, branche professionnelle, interprofessionnelle), un syndicalisme où l'autonomie de chacun intègre l'intérêt général. D'autre part, un syndicalisme construit pour ses adhérents, défendant leurs intérêts durant leur vie professionnelle comme durant leur retraite et leur offrant une large gamme de services. **Un syndicalisme qui reconnaît, dans le cadre de la défense générale des salariés,**

la spécificité des revendications et de l'expression de l'encadrement.

Nous voulons animer et prendre toute notre part dans un dialogue social en prise avec les grands enjeux de notre temps et soucieux du développement durable. Notre démarche reposera sur trois piliers : la croissance économique, le progrès social et le respect de l'environnement.

Quelles sont les étapes de cette construction ?

G.L. : Actuellement, nous procédons à des études juridiques sur les conséquences de notre rapprochement avec l'UNSA. En septembre, se tiendra un séminaire du comité directeur, avec l'apport d'un expert de la « conduite du changement », afin de définir ensemble en quoi notre réformisme se différenciera de ceux qui actuellement s'en réclament.

Dès la rentrée et durant tout l'automne, des rencontres entre fédérations et syndicats de chaque branche professionnelle permettront d'évaluer les points de convergences et de divergences, mais aussi de mesurer les impacts en termes de représentativité dans la nouvelle organisation. Une réflexion sur la structuration des branches professionnelles et de l'interpro sera également menée par un groupe de travail composé de présidents de fédérations et de membres du bureau national. Des concertations régulières et ponctuelles entre les deux organisations sur les dossiers sociaux d'actualité seront mises en place afin que CFE-CGC et UNSA commencent à délivrer des messages cohérents.

En décembre 2008, les résultats des différents groupes de travail seront exposés et examinés lors d'un comité confédéral. Bien entendu, les

salariés seront informés et associés à chaque étape.

Plus que jamais, ce projet est incontournable et déterminant pour notre avenir à tous et nous pouvons être fiers d'avoir su l'anticiper. Le projet de loi sur la modernisation du dialogue social qui, demain, sera loi entraîne une mutation profonde du monde syndical. Les organisations syndicales qui se sont construites au lendemain de la guerre et qui ont dessiné les contours d'un modèle social à bout de souffle aujourd'hui, ne répondent plus aux attentes des salariés et les chiffres parlent d'eux-mêmes. C'est pourquoi, nous voulons construire une nouvelle organisation à l'écoute des exigences économiques, techniques, politiques et culturelles en perpétuelle évolution. Il ne s'agit plus de faire évoluer le modèle que défendent la CGT et la CFDT parce que c'est livrer un combat d'arrière-garde. Les salariés aujourd'hui sont dans une autre réalité pour laquelle nous devons construire de nouveaux droits. C'est en cela que cette nouvelle organisation sera la clé de voûte de la reconstitution du paysage syndical.

« Il ne s'agit pas de fusionner mais de créer une nouvelle organisation, indépendante »

Printemps 2008 :

- Premiers contacts exploratoires avec l'UNSA
- Comité confédéral

Été / automne 2008 :

- Rencontres entre fédérations et syndicats des branches professionnelles.

- Groupe de travail présidents de fédérations / membres du bureau national

- Concertations entre secrétaires nationaux des deux organisations sur les dossiers d'actualité

Hiver 2008 :

- Résultats des groupes de travail : lettre de mission.

UNSA Présentation

L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) s'est fixé comme objectif de promouvoir un progrès social durable, de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de participer activement à la construction d'une Europe sociale, de défendre l'emploi et le service public. Elle prône et pratique un syndicalisme réaliste, pragmatique, réformiste. Elle privilégie le dialogue et la négociation pour faire aboutir les revendications de ses adhérents et pour faire progresser son projet syndical sans négliger le rapport de force nécessaire à cet objectif.



Alain Olive

UNSA : fiche d'identité

- Création : 12 février 1993.
- Nombre d'adhérents : 320 000 (80 % public, 20 % privé, 60 % de femmes).
- Audience : élections prud'homales (chiffres 2002) : 5 % tous collèges confondus (section encadrement : 8 %).
- Secrétaire général : Alain Olive.

Valeurs

- Républicaine : respect des principes de la déclaration des droits de l'homme, contre le racisme et toute forme de discrimination.
- Indépendante.
- Laïque.
- Européenne.
- Réformiste : privilégie la négociation pour aboutir à un compromis.
- Autonome : les syndicats et les fédérations sont libres de leurs revendications et de leurs actions. L'autonomie s'arrête lorsque la cohérence de l'UNSA est mise en cause par un non respect de ses statuts et de sa charte des valeurs.

Structures

Huit pôles :

- UNSA2A : agroalimentaire + agriculture.
- Banques, Assurances, Établissements financiers
- Commerces, Hôtellerie, Tourisme.
- Audiovisuel, Communication, Information et spectacles.
- Industrie.
- Services et Activités diverses.
- Transports.
- Fonctions publiques.

Deux pôles transverses :

- UNSA Cadres
- UNSA Retraités

Unions territoriales :

- 29 unions régionales.
- Une UD par département.
- 500 unions locales.

Instances

- Un secrétariat national (11 membres) équivalent du bureau national à la CFE-CGC.
- Un Bureau national (47 membres : SN + 36 représentants des pôles) équivalent du comité exécutif confédéral à la CFE-CGC.
- Un Bureau national élargi (109 membres : BN + 36 suppléants des pôles + 26 représentants des régions) équivalent du Comité directeur à la CFE-CGC.
- Un Conseil national (206 membres : SN + 130 représentants des pôles + 65 représentants des régions) + UD sans droit de vote équivalent au Comité confédéral CFE-CGC.
- Congrès tous les trois ans.

Positionnement

- L'UNSA défend le système de retraite par répartition.
- Conforme aux principes de solidarité et de libre choix, la répartition doit garantir au retraité un niveau de vie en relation avec son précédent revenu d'activité.
- Nécessité de doter le Fonds de réserve de ressources pérennes : garantie du respect du principe de solidarité intergénérationnel.
- L'UNSA milite pour le maintien des droits à l'AGIRC pour les personnels d'encadrement.
- L'UNSA est engagée depuis sa création dans l'action : "pour l'égalité des droits" contre toute forme de racisme et de discrimination.
- L'UNSA s'est toujours prononcée en faveur de la construction de l'Union européenne (UE) et d'une Europe plus sociale.

L'UNSA demande une véritable Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) avec :

- entretien professionnel,
- élaboration des référentiels emploi,
- validation des acquis de l'expérience,
- accès à la formation,
- reconnaissance des compétences,
- le contrat de travail à durée indéterminée doit rester la référence,
- le droit à la formation doit être attaché aux salariés.

www.unsa.org

Premier semestre 2009 :

- Groupe de travail sur les statuts : compléter les premiers travaux de structuration professionnelle et de structuration territoriale.
- Réalisation d'une étude sur l'actif et le passif des deux organisations.

Printemps 2009

- Validation de la date du congrès fondateur de la nouvelle entité par le Comité confédéral.



Hélios Insa,
trésorier national

Agir et non subir

Hélios INSA

Le texte sur la modernisation du dialogue social est en cours d'examen au Sénat et la loi devrait être promulguée à la rentrée. Les règles que nous connaissons aujourd'hui vont être totalement chamboulées. Dans ce contexte de mutation profonde, notre projet de création d'un nouveau pôle syndical réformateur est stratégique. Les groupes de travail que nous mettons en place avec les fédérations et les unions territoriales vont permettre de décliner concrètement le texte «Agir ensemble, une initiative historique» que vous pouvez trouver sur notre site Internet (onglet «rapprochement syndical»). Sont en ligne, dans le même espace, la brochure «Recomposition du paysage syndical» qui présente, de façon détaillée, les enjeux de ce projet.

Rapprochement Syndical

www.cfecgc.org

Mais ce chantier ne doit pas nous faire oublier que les élections prud'homales sont une priorité de la CFE-CGC jusqu'au 3 décembre 2008 !

Des groupes de travail pour avancer



Bernard Van Craeynest et Alain Olive

Les thématiques de réflexion

Afin d'avancer dans le processus de rapprochement, nous avons mis en place des groupes de travail sur les thèmes suivants :

- **Syndicalisme réformateur et novateur : quelle offre alternative ?**
- **Quelle voix pour l'encadrement dans un univers généraliste ?**
- **Quelle structuration pour faire face à l'autonomie des niveaux (entreprise, branche et interpro) ?**

Ces groupes seront composés de secrétaires nationaux, de délégués nationaux, de représentants de fédérations, de représentants d'unions régionales, de membres du comité de pilotage et de salariés experts.

Ils se réuniront le 22 juillet 2008 pour une mise en place et la définition des objectifs. Puis deux réunions de travail en septembre seront organisées avant un premier séminaire du comité directeur le 25 septembre.

En octobre, deux réunions sont programmées avec un séminaire conclusif les 23 et 24 octobre 2008.

L'Assemblée nationale et le gouvernement ouvrent la porte aux nouveaux syndicats

Lors de la séance de l'Assemblée nationale du 2 juillet 2008, il a été rapporté ce qui suit :

M. le président, je suis saisi d'un amendement n°200. La parole est à M. Pierre Morange, [député UMP des Yvelines] pour le soutenir.

M. Pierre Morange : Le II de l'article 9 prévoit le maintien des critères actuels de représentativité au niveau inter-professionnel pendant une période transitoire de cinq ans. Cependant, la rédaction actuelle du texte prévoit également la possibilité de reconnaître à tout moment la représentativité de nouvelles organisations syndicales fondée sur les anciens critères de représentativité, ce qui peut paraître contradictoire.

J'entends bien que le gouvernement a la volonté de ne pas fermer le paysage syndical afin de pouvoir intégrer une éventuelle évolution de ses différentes composantes, mais je souhaite que M. le rapporteur et M. le ministre nous fassent part de leur position sur ce point. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement.

M. le président : Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Frédéric Poisson, rapporteur : Dans la mesure où cet amendement supprime la référence aux organisations dont la représentativité est fondée sur les critères mentionnés à l'article L.121-1 du Code du travail, dans sa rédaction antérieure à la présente loi, la commission ne peut être favorable à cet amendement. Je vous invite par conséquent à le retirer, Monsieur Morange. À défaut, je me verrais contraint de maintenir l'avis défavorable de la commission.

M. le président : Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Xavier Bertrand, ministre du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité : Le gouvernement est défavorable à cet amendement qui, s'il était adopté, aurait pour conséquence de tout figer. Or, il n'est pas impossible que l'on assiste durant la période transitoire à l'émergence de nouveaux syndicats, notamment de syndicats réformistes. En tout état de cause, ce sont les salariés et eux seuls qui continueront à choisir le poids, le nombre et la force des organisations syndicales, et je m'en félicite. C'est, je le répète, pour éviter que cet amendement ne verrouille tout que le gouvernement émet un avis défavorable.

M. le président : La parole est à M. Pierre Morange.

M. Pierre Morange : Je retire l'amendement n°200.

M. le président : L'amendement n°200 est retiré.

Retrouvez l'ensemble des déclarations sur :

www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2007-2008-extra/20081004.asp#P327_42886